

Unité interdépartementale Drôme-Ardèche
3 avenue des Langories
26000 VALENCE

Valence, le 02/05/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 17/03/2022

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

Société PLASTIC OMNIUM COMPOSITES

ZI Saint Désirat
BP 3
07340 ANDANCE

Référence : 20220408RAPDAEN0294

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 17/03/2022 dans l'établissement PLASTIC OMNIUM COMPOSITES implanté ZI Saint Désirat BP 3 07340 ANDANCE. L'inspection a été annoncée le 03/03/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Suite à l'incendie des sites Lubrizol - Normandie Logistique, une action nationale d'inspection des sites situés dans une bande de 100m de l'ensemble des sites seveso seuil haut et bas est menée par l'inspection sur une période de 3 ans. Le site de Plastic Omnium est voisin du site Brenntag, classé Seveso seuil bas.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- PLASTIC OMNIUM COMPOSITES
- ZI Saint Désirat BP 3 07340 ANDANCE
- Code AIOT dans GUN : 0006102304
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Non IED - MTD

Le site d'Andance fabrique des portes de coffres de voitures Volvo principalement. Les portes de coffres sont réalisées à partir de matière thermo-durcissable non combustible (mélange de plastique, de craie et de résines) par compression puis dégraissée, peinte et assemblée.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- points sur la situation administrative
- distances d'éloignement
- état des stocks
- conditions de stockages extérieurs

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées
 - les observations éventuelles
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Situation administrative	Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 2	/	Sans objet
Distances d'éloignement	Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 6.1	/	Sans objet
Procédures d'intervention	Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 4.6.1.5	/	Sans objet
Etat des stocks	Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 46	/	Sans objet
Stockage extérieur	Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 3.1	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Le site Plastic Omnium d'Andance dispose d'une organisation en cas d'incendie. Les dispositions sont prises pour permettre de donner les informations pertinentes au SDIS à son arrivée. Les distances d'éloignement et les organisations des sites Brenntag et Plastic Omnium permettent de conclure à l'absence d'effet domino entre les 2 sites.

2-4) Fiches de constats

Nom du point de contrôle : Situation administrative

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 2
Thème(s) : Situation administrative, Rubriques ICPE
Prescription contrôlée : 1a et 1b - Référentiel réglementaire connu de l'inspection et applicable au site et liste des rubriques autorisées, enregistrées ou déclarées et volumes / quantités de matières présentes dans l'installation.
Constats : Le site ne dépasse les quantités indiquées dans son arrêté préfectoral. Une réflexion est en cours sur l'actualisation à la baisse des quantités autorisées.
Type de suites proposées : Sans suite administrative
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Distances d'éloignement

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 6.1
Thème(s) : Risques accidentels, Dépot de liquides inflammables
Prescription contrôlée : Le dépôt sera constitué dans un bâtiment affecté à l'usage exclusif du dépôt. Son accès sera strictement interdit à toute personne étrangère à son exploitation.
Constats : Le dépôt de liquides inflammables (peintures...) est uniquement lié à cette fonction. Une étude de dangers a été réalisée, les zones d'effets 8 kW (seuil des effets dominos) ne sortent pas des limites du site et ainsi ne sont pas susceptibles d'impacter le site Brenntag.
Type de suites proposées : Sans suite administrative
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Procédures d'intervention

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 4.6.1.5
Thème(s) : Risques accidentels, Intervention
Prescription contrôlée : Des consignes écrites seront établies pour la mise en oeuvre des moyens de lutte contre l'incendie, pour l'évacuation du personnel et pour l'appel aux secours extérieurs contre l'incendie. Ces consignes seront portées à la connaissance du personnel concerné.
Constats : Il y a du personnel formé à la lutte contre l'incendie. Des consignes existent dont notamment un livret pour les pompiers à leur arrivée sur site.
Type de suites proposées : Sans suite administrative
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Etat des stocks

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 04/10/2010, article 46
Thème(s) : Risques accidentels, Etats des stocks
Prescription contrôlée : Les dispositions du présent article sont applicables à l'ensemble des installations relevant du régime de l'autorisation. L'exploitant tient à jour un état des matières stockées, y compris les matières combustibles non dangereuses ou ne relevant pas d'un classement au titre de la nomenclature des installations classées. L'exploitant dispose, avant réception des matières, des fiches de données de sécurité pour les matières dangereuses, prévues dans le code du travail lorsqu'elles existent ou tout autre document équivalent. Ces documents sont facilement accessibles et tenus en permanence à la disposition du préfet, des services d'incendie et de secours, de l'inspection des installations classées et des autorités sanitaires.
Constats : Il est possible d'extraire du logiciel SAP les stocks des différents produits (ex : liquides inflammables) présents sur le site. Cet extrait peut être réalisé à toute heure du jour et de la nuit et à distance.
Type de suites proposées : Sans suite administrative
Proposition de suites : Sans objet

Nom du point de contrôle : Stockage extérieur

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 25/07/2017, article 3.1
Thème(s) : Risques accidentels, Stockages extérieurs
Prescription contrôlée : Les installations et leurs annexes sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et données techniques fournies par l'exploitant.
Constats : Le site dispose d'Algeco à la limite de propriété côté site seveso voisin. Ces Algeco servent aux stockages de documents qualité et aussi comme atelier pour les presses. Aucun produit inflammable n'y est stocké. Les produits combustibles présents sont en quantité limitée. Ces Algeco ne sont donc pas susceptibles d'impacter la société Brenntag, la distance avec le site seveso étant de 30 m minimum avec la présence d'une route et d'un merlon entre les deux établissements.
Type de suites proposées : Sans suite administrative
Proposition de suites : Sans objet